

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 7 NOVEMBRE 2022
PROCÈS-VERBAL N° 11**

Page 116

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Cyril Ottonin, Président, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il remercie les membres de la conciergerie pour la mise en place de la salle et salue le public qu'il remercie de son intérêt.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 44

Nombre de votants : 43

Excusés : Mme Rey Julie, MM. Marzolini Fabrizio, Perrenoud Dimitri, Rebeaud Mathieu.

Absent : M. Porchet Christophe.

Le quorum étant atteint, la séance est officiellement ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

Entre la séance de bureau où nous avons préparé cet ordre du jour et ce soir, l'élection à la municipalité de lundi dernier entraîne quelques modifications de ce dernier. C'est pourquoi, je vous sou mets les modifications suivantes :

Il n'y a pas de changements pour les points 1 à 5.

Les nouveaux points 6 à 9 sont modifiés comme suit :

6. Assermentation d'une nouvelle conseillère municipale

7. Assermentation de deux nouveaux conseillers communaux

8. Élection d'une scrutatrice PLR pour le 2^{ème} bureau pour l'année 2022-2023

9. Élection d'un délégué PLR au Conseil intercommunal de l'ASIYE

Les points 7 à 12 deviennent 10 à 15.

La discussion est ouverte sur ces modifications de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 43 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 26 septembre 2022

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 2

Le PV est accepté à la majorité.

4. Communications du Président

Visite du préfet : Le préfet M. Fabrice De Icco nous a rendu visite pas plus tard que vendredi dernier. Après le contrôle des différents documents, il s'est enquis de savoir si les tâches dévolues au bureau se déroulaient normalement et comment étaient les relations avec les divers acteurs de nos autorités. Nous avons profité de lui poser différentes questions relatives à quelques procédures qui n'étaient pas claires pour le bureau.

Décès de notre collègue Yvan Juat : La deuxième communication est malheureusement une triste nouvelle, le décès de l'un de nos collègues. Par ces quelques mots, je vous relaye l'information que m'a transmis le groupe PS. C'est avec une grande tristesse qu'il nous annonce le décès de Monsieur Yvan Juat, survenu le jeudi 29 septembre 2022, à l'âge de 70 ans. Yvan avait rejoint le Parti socialiste d'Yvonand aux dernières élections pour sa première législature. Il avait à cœur de défendre les besoins des personnes en situation de handicap, lui-même se déplaçant en fauteuil roulant, besoins que nous garderons toutes et tous en tête. Je vous demande de bien vouloir vous lever et d'observer un instant de silence pour honorer sa mémoire. Je vous remercie.

Agape de fin d'année : Pour terminer sur une note plus gaie, je vous informe que nous avons prévu de remettre sur pied notre traditionnelle agape de fin d'année après le conseil du 12 décembre prochain.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Je n'ai pas reçu de correspondance.

6. Assermentation d'une nouvelle conseillère municipale

Le 31 octobre dernier à midi a eu lieu une séance de bureau extraordinaire au bâtiment communal. Mme Carolane Sutterlet, secrétaire municipale, nous confirmait qu'une seule candidature avait été déposée dans le délai fixé pour l'élection complémentaire à la municipalité. Cela signifiait, ni plus ni moins, que l'élection était tacite et que l'accession de Mme Laura Marques-Golaz devenait bien réelle au sein de notre exécutif. Pour entériner cela, je prie Mme Laura Marques-Golaz de venir devant l'assemblée pour procéder à son assermentation et à l'assemblée de se lever.

Assermentation. Applaudissements.

7. Assermentation de deux nouveaux conseillers communaux

Je donne la parole à M. Clément Porchet pour la présentation de la candidature du PS.

Pour le PS, M. Clément Porchet présente M. Marcello Mollica.

Je donne la parole à M. Anthony Marzolini pour la présentation de la candidature du PLR.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente M. Alexandre Herrmann.

Je prie MM. Mollica et Herrmann de venir devant l'assemblée pour procéder à leurs assermentations et celle-ci de se lever.

Assermentations. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de votants : 44

8. Élection d'une scrutatrice PLR pour le 2^{ème} bureau pour l'année 2022-2023

Je donne la parole à M. Anthony Marzolini pour la présentation de la candidature PLR.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente Mme Nicole Bachmann.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, Mme Nicole Bachmann est élue tacitement. Applaudissements. Vous pouvez constater qu'elle était impatiente de commencer sa nouvelle fonction puisqu'elle est déjà en place.

9. Élection d'un délégué PLR au Conseil intercommunal de l'ASIYE

Je donne la parole à M. Anthony Marzolini pour la présentation de la candidature du PLR.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente M. Loris Perrinjaquet.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, M. Loris Perrinjaquet est élu tacitement. Applaudissements.

Il reste encore une place à la commission de gestion, qui revient aussi au PLR. N'ayant pas trouvé la personne en si peu de temps, ce poste sera repourvu au conseil de décembre.

10. Communications de la Municipalité

M. Martin Schnorf

Présentation du dicastère 07 : Je vais vous faire une présentation de mon dicastère pour la raison suivante, car tout le monde ne sait pas vraiment ce que je fais pour la commune. La majorité du temps, comme vous le savez, je travaille beaucoup pour les sociétés et les associations intercommunales, aussi bien pour l'école que pour le RYMAJE et les structures d'accueil. De ce fait, avant la validation du préavis qu'on va vous présenter pour le Château de Sable, je pense que c'est important que vous sachiez vraiment ce qu'il va se passer dans mon dicastère dans cette législature qui est courte et longue en même temps, mais particulièrement périlleuse par rapport à tout ce qu'on doit faire au niveau de l'école et des structures d'accueil. Sachez que les structures d'accueil et les écoles, on ne peut plus les dissocier. Si on a un impact sur les écoles, on a un impact sur les structures d'accueil et réciproquement. On pense quelque chose pour les structures d'accueil, on doit penser à l'école. Vous avez à présent un préavis sur l'accueil de nos enfants, un domaine difficile à appréhender parce qu'à chaque fois il y a des lois, des règlements qui arrivent. Afin de pouvoir faire une projection la plus raisonnable et réaliste possible, on a fait intervenir un bureau qui s'appelle Microgis pour l'étude démographique au sein des dix communes et aussi en même temps qui comprend Yvonand. *(Présentation d'une diapositive montrant le travail et les associations du dicastère)*. Il y a l'association ASIYE, ce sont les écoles ; le RYMAJE, ce sont les structures d'accueil, qui est l'implication-même d'Yvonand et des dix autres communes ; l'EIAP, qui est l'établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire au niveau cantonal, c'est là qu'on va décider des lois, des mesures pour tout ce qui est parascolaire ; la FAJE, ce sont nos financeurs, où je fais partie de la chambre consultative où on va décider comment on finance les structures d'accueil au niveau cantonal ; la FRAJE, c'est la faîtière des réseaux, une association qui regroupe quasiment tous les réseaux du canton, et là on va défendre des points plus stratégiques, par exemple le repas, est-ce que le repas on doit l'impliquer dans les impôts ou pas, la fiscalité et autres ; l'ARAS-JUNOVA qui est l'aide sociale et qui s'occupe aussi des structures d'accueil mais les AMF, les accueil en milieu familial, ce sont les mamans de jour comme on dit actuellement ; je fais aussi partie, comme suppléant seulement, de l'ASPMAD, qui sont tous les CMS du Nord-Vaudois ; finalement, un dernier domaine que M. Lecourtier avait initié que j'ai repris qui s'appelle le Village solidaire. De là, vous avez une présentation de ce que cela représente à ce jour. On a actuellement 830 élèves, sur quatre sites. Le site principal c'est Yvonand, vous avez aussi Pomy, Cronay et Cuarny. Cela représente 46 classes, un budget pour l'école de CHF 4,5 millions. Pour les structures d'accueil, on a un budget de CHF 3,2 millions, 50 collaborateurs sous la gestion du RYMAJE. Cela veut dire que nous

sommes employeurs de 50 personnes et pour l'école nous sommes employeurs de 10 collaborateurs concernant les devoirs surveillés. Donc en tout, les associations intercommunales d'Yvonand et environs sont employeurs directs, donc doivent garantir un salaire pour 60 personnes à peu près, chaque mois. La hausse de la population dans notre région n'a pas de conséquences que sur les écoles et les structures d'accueil. On en parle maintenant parce que c'est moi qui parle. On aura des problèmes sur la STEP, comme vous le savez, sur les déchets, les transports, les écoles, les accueils de jour, tout ce qui touche à la population et où vous êtes impliqués. Aujourd'hui, suite à l'étude de Microgis, on a, pour les dix communes, actuellement 6'084 habitants et une projection en 2040 de passé 7'300 habitants. Pour Yvonand, on a 3'470 habitants en 2020, une projection de 3'914 habitants en 2030 et passé 4'200 habitants en 2040. À ce jour, ce sont les statistiques de l'État de Vaud en 2021, il y a 3'512 habitants à Yvonand. Si vous regardez sur le site internet de la commune d'Yvonand, on est aujourd'hui à 3'564 habitants. Pour les écoles, en 2020 on était à 815 élèves, en 2030 996 élèves et en 2040, vous voyez bien avec le regroupement scolaire des dix communes qu'on est à plus de 1000 élèves. Cela montre une progression énorme en peu de temps. En 2021, il y avait 817 élèves et dans le précédent slide, on a vu qu'aujourd'hui on est à 830 élèves environ en 2022. Concernant le préscolaire, c'est le Château de Sable, c'est le préavis que vous allez voter tout à l'heure, il y avait 301 enfants en 2020, 335 enfants en 2030 et 309 enfants en 2040. Il y a une pointe en 2030 et après cela redescend un petit peu, ce qui est normal. Pour l'accueil de jour, à ce jour nous avons 44 places pour le Château de Sable, 10 places en nurserie, 14 places aux trotteurs et 20 places chez les moyens. Il y a 140 enfants qui ont été pris en charge en 2021. La liste d'attente à ce jour compte plus de 40 enfants. Le préavis que vous allez voter tout à l'heure a donc une très grande importance pour aussi bien absorber les 40 enfants en liste d'attente que pour tous les contrats inter réseaux, c'est-à-dire que les enfants qui n'ont pas de place ici bénéficient d'une place dans une autre structure d'accueil, dans un autre réseau. Donc on doit aussi les absorber. Et à l'avenir, il nous manquera des places. Si on ne fait rien actuellement et qu'on ne réfléchit pas, il manquera des places. Le Jardin Brin d'Herbe, c'est plutôt quelque chose d'émotionnel, d'historique, c'est un jardin d'enfants qui est ouvert quelques heures le matin et quelques heures l'après-midi. Il y a 10 places. En 2021, il y a 55 enfants qui ont été pris en charge. On constate qu'il y a une diminution. Avant c'était ouvert l'après-midi et le matin, maintenant c'est ouvert que le matin, car il y a moins d'enfants. De ce fait, est-ce que dans l'avenir cette prestation va perdurer ? Actuellement les parents recherchent une continuité du matin jusqu'au soir. Qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qui va se passer ? C'est une autre réflexion. Pour l'accueil de jour parascolaire, ce sont deux structures, une à Pomy, 24 places et 87 enfants pris en charge en 2021, une à Yvonand, 66 places actuellement et 130 enfants pris en charge. Par rapport à la démographie que nous allons vivre, il va encore manquer des places. Concernant les écoles, on en parle souvent. Vous avez fait un plan par rapport à la Sablliane, salle de Brit 1, en disant qu'idéalement on va détruire la salle de Brit 1 pour construire l'école. Mais avec la démographie, on constate qu'on ne peut plus faire ça. Donc on doit vraiment construire une autre école qui va représenter beaucoup de locaux. L'objectif, c'est vraiment 2025, de telle manière qu'on puisse absorber tous les enfants. Concernant une augmentation du nombre de places en accueil de jour, on a eu une intervention la dernière fois de l'un de vos collègues qui disait « pourquoi pas une augmentation de 40 places », 50 ou 100 cela m'est égal. Le problème c'est que sur le marché on n'a pas de personnel. On n'a plus de personnel donc on a un gros problème là aussi. C'est bien beau de vouloir agrandir, mais derrière on ne peut pas garantir en prestations par des personnes professionnelles. Par rapport à ma position au niveau cantonal, on est en train de faire une pression en disant qu'on aimerait une étude de marché pour le tertiaire pour savoir pourquoi les gens nous quittent. Ils font une formation, on agrandit même les classes, ça on le sait, mais derrière, comme pour les infirmières, elles sont où, mystère et boule de gomme. C'est un grand mystère. Au niveau des réflexions concernant la cantine, tout le monde dit qu'on nous a mis en place une cantine magnifique, d'accord. Mais on a

d'autres paramètres qu'on ne maîtrise pas actuellement. C'est la signification de l'école continue. Actuellement, qu'est-ce que ça signifie l'école continue ? Est-ce que c'est comme maintenant, c'est-à-dire que l'enfant commence à 8 h, rentre à midi et repart à 15 h 30 ? Ou bien est-ce vraiment en continu, ils ont juste une pause de 45 minutes ? Grand mystère. On sait que pour les plus grands, mais on ne sait pas quand exactement, ils auront droit à une période de plus. Est-ce que cette période de plus on va la mettre à midi ou bien en fin de journée quand l'école sera terminée ? Mystère. De ce fait, on doit se demander si on doit prévoir une deuxième cantine. La cantine actuelle de cent places, c'est un magnifique objet, mais par rapport au nombre d'élèves, c'est insuffisant. Déjà maintenant, c'est insuffisant. Elle est utilisée actuellement seulement pour les élèves qui font des options à midi, comme le latin, le grec ou bien le sport ou la robotique. Surtout, ce qu'on ne sait pas, c'est la gestion du coût : combien cela va nous coûter tout cela ? On parle de la gestion du coût pour la raison suivante : si on prend le RYMAJE, ce sont des professionnels et cela nous coûte extrêmement cher. Ce sont des éducatrices ou des éducateurs voire des animateurs socio-culturels. Si on prend l'ASIYE, ça sera une personne comme vous qui peut aller, entre midi et une heure, et qui est d'accord de venir surveiller les enfants. Donc ça c'est aussi une réflexion, est-ce que c'est sous l'entité du RYMAJE ou bien de l'ASIYE. Concernant les infrastructures sportives, je vous ai parlé de Brit 1 qu'à la base on avait dit détruire pour faire une école. Par rapport à la démographie, le nombre de salles de sport actuelles n'est plus en adéquation, cela veut dire qu'il nous manquera une salle de sport si on atteint le sommet qu'on prévoit. Il va manquer une salle de sport donc on est en train de réfléchir au sein de la municipalité que Brit 1 ne sera plus détruite. Les efforts consentis jusqu'à présent (la salle triple, le bâtiment modulaire, l'agrandissement du Château de Sable) ne sont pas suffisants, comme je vous l'ai expliqué, à chaque fois on va manquer de places donc c'est pour cela qu'on doit prévoir. Il est urgent d'anticiper et de revoir la planification. Sachez que cette planification est urgente à anticiper, la commune d'Yvonand rassure, mais c'est une faute commune aux membres du RYMAJE et de l'ASIYE, on a une réflexion globale. Ce qu'on doit voir aussi avec les autres communes, parce que financièrement, même si c'est la commune d'Yvonand qui met le plus, les autres communes participent aussi. Comme je vous le disais tout à l'heure, maintenant c'est vraiment l'agrandissement de la nurserie et de la garderie du Château de Sable qui sont vraiment importants, aussi bien pour notre commune que pour les autres communes. Nous avons un autre souci à l'école, c'est la fin de la convention EtaCom en 2023. L'EtaCom c'est une convention qu'on a faite avec l'État et les communes par rapport à des activités que l'État nous prenait en charge comme les transports scolaires. Ce sont eux qui faisaient le travail. En 2023, cela s'arrête. Cela veut dire que les communes doivent reprendre tous ces types d'activités. De ce fait, on a quand même le RYMAJE qui est conséquent, l'ASIYE qui est conséquente, il nous faudra des ETP supplémentaires qui vont remplacer le personnel de l'État, et on se demande si on doit fusionner et avoir une meilleure efficacité dans l'administration entre le RYMAJE et l'ASIYE, sachant que Mme Cachin va nous quitter prochainement. Mme Cachin est la secrétaire de l'ASIYE, c'est notre mémoire, notre histoire. On est en train de réfléchir à ce sujet. Par rapport à ce que je vous ai expliqué, l'idéal c'est que le bâtiment où il y a l'agrandissement actuellement du Château de Sable devra être totalement dédié au préscolaire. Cela signifie bien que l'on va, un jour mais pas maintenant, déplacer la bibliothèque pour l'intégrer dans la nouvelle réflexion de la nouvelle école. Est-ce que cela sera à la place du modulaire, ce qui était prévu initialement, ou bien dans le nouveau bâtiment scolaire ? On verra cela au fur et à mesure. Le regroupement du parascolaire se fera-t-il dans le modulaire ou dans un autre lieu ? Est-ce que le modulaire va servir à autre chose que pour du parascolaire ou est-ce qu'on va l'utiliser pour l'école ? Cela signifie bien que, si on l'utilise pour l'école, ce modulaire, on doit trouver un autre lieu pour le parascolaire. Concernant la construction de nouvelles infrastructures scolaires, c'est ce qu'on dit, c'est ce qu'on doit faire, c'est la réflexion qu'on a actuellement, cela fait quelques mois qu'on tâche là-dessus avec les communes concernées. Rénover la salle de Brit 1, comme je

vous l'ai dit, en fonction de ce qu'il se passe, la salle de Brit 1 on ne peut plus la démonter, parce qu'il nous manquera une salle de sport. Actuellement elle n'est pas utilisée par l'école, elle est plus utilisée par le FC Yvonand, mais dans l'avenir cette salle deviendra aussi une salle scolaire pour le sport. On pense toujours à Yvonand, mais il y a toute une réflexion concernant une construction à Pomy de nouvelles classes et d'agrandir l'école de Pomy et vous savez, par rapport au nouveau quartier qu'ils sont en train de construire qui est Longemale, qu'on est en train de faire une réflexion de construire aussi du préscolaire de 0 à 4 ans de 22 places. Donc on est en train de réfléchir à comment on doit faire pour obtenir aussi les subventions nécessaires pour amortir le choc. En conclusion, ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui. Vous avez, cette législature, un énorme chantier. Nous allons travailler, mes collègues et moi, ensemble, je vais également travailler avec Mme Fresneau car c'est elle qui s'occupe des bâtiments. C'est Mme Fresneau qui va faire les préavis, pour moi. Des coûts importants vont arriver, vous allez être surpris, chaque année il y a des coûts qui vont arriver que j'essaye de maîtriser au mieux. On m'a demandé, pour l'ASIYE, récemment, de faire une projection sur cinq ans. Je vais le faire, ainsi on saura comment on va être mangé par rapport aux coûts scolaires. Moi personnellement, et ma collègue Mme Fresneau, on a vraiment besoin de vous pour mener à bien tous ces projets. C'est conséquent et je ne dors parfois pas. Alors le côté très positif, c'est vraiment Village solidaire, vous avez pu l'entendre, c'est vraiment un super projet. Le petit bémol c'est qu'on n'arrive pas à intégrer les jeunes. On ne sait pas comment faire, on n'arrive pas à les intégrer. Mais autrement c'est extraordinaire, il y a une vivacité et ça bouge. Je vous remercie de votre écoute et de ce que vous allez, entre guillemets, subir à cause de moi. Soyez tolérants, s'il vous plaît, et je vous remercie.

Mme Lucy Delarze

Mobilité : Une étude, à propos de la planification des parkings d'échange, vient de débiter menée par l'ADNV (association pour le développement du Nord vaudois), à laquelle la commune d'Yvonand va participer. Le principe d'un parking d'échange est de permettre aux usagers, principalement les pendulaires qui sont mal desservis par les transports publics, d'avoir des possibilités de stationnement à des endroits stratégiques par rapport aux transports publics et qui leur permettent de faire leur trajet, mais pas entièrement en voiture. Le but de cette étude est d'identifier les parkings d'échange qui sont à développer, leur localisation et leur dimensionnement et dans un second temps, les principes de gestion de ces parkings, donc la tarification, les droits de stationnement, etc. On va commencer par faire l'état des lieux actuel de la situation, estimer le potentiel d'usagers par commune, donc tous ces gens qui sont pendulaires, actifs, automobilistes mal desservis en transports publics, sans place de stationnement garantie à destination et ayant une destination qui est compatible avec un P+Rail, ils vont affecter ce potentiel d'usagers sur les différents arrêts des transports publics. En gros ils vont lister les arrêts de transports publics pour lesquels un P+Rail serait intéressant et le potentiel d'usagers correspondant. Ensuite on va convertir ce potentiel d'usagers en nombre de places théoriques pour les P+Rail et définir les modalités de gestion de ces parkings pour assurer une conformité sur tout le canton. Cette étude est menée par l'ADNV principalement et l'ADAEV (association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux). Y participent ces deux associations et les municipalités d'Orbe, Vallorbe, Yvonand, Ste-Croix, Grandson, Le Chenit, Yverdon-les-Bains, la DGMR, les CFF et TRAVYS.

M. Philippe Moser

Crise énergétique : Le 26 septembre dernier, lors du dernier conseil communal, nous vous avons donné les premières informations sur l'état de préparation de la commune en rapport à cette crise énergétique et sur les risques de pénurie. La situation d'alors était encore relativement floue. Pour vous rassurer, la situation d'aujourd'hui reste malheureusement encore floue, surtout au niveau de la survenance de cette pénurie. On entend un peu tout et son contraire

à l'heure actuelle, entre les gens qui disent que de toute façon on va dedans et ceux qui disent que non, pas du tout. Par contre, on a pu avancer sur l'analyse de la problématique, la recherche de mesures d'économies d'énergie, ainsi que sur la mise en place de mesures de préparation à cette crise. Le 11 octobre dernier a eu lieu à la salle polyvalente d'Yvonand une soirée d'information aux communes organisée par la Préfecture et l'État-major cantonal de conduite l'EMCC. Sur le thème « gestion du risque de pénurie, stratégie cantonale de réduction de l'impact », les autorités cantonales ont présenté un état de la situation et les scénarios concernant le gaz et l'électricité, comment allait fonctionner l'état, les principes de conduite et de communication envisagés par le canton ainsi qu'une analyse d'impact menée également par le canton. On a appris que les communes seraient informées dans les meilleurs délais par le canton et que les informations et demandes nécessaires aux communes pour se préparer au mieux à affronter cette crise seraient transmises par les canaux habituels. Ceci a été fait et on a pu dès lors se concentrer sur les demandes reçues. De manière résumée, on a pu travailler sur les points suivants. Premièrement, on a travaillé sur la création d'un PRU, point de rencontre d'urgence. Ces PRU, il en faudra un par commune jusqu'à 5'000 habitants. Pour Yvonand, cela fera un PRU. Il est possible de s'associer avec des petites communes qui n'auraient pas les moyens de mettre en place ce genre de structure, mais tout ceci jusqu'à concurrence de 5'000 habitants maximum. Le point de rencontre d'urgence est un lieu polyvalent qui accueille la population touchée en cas d'évènement. En cas d'évacuation, les personnes dans l'incapacité de quitter la zone menacée ou sinistrée par leurs propres moyens peuvent se rendre au PRU. En dehors des évacuations, les points de rencontre d'urgence peuvent aussi servir pour échanger des informations entre les autorités et la population lorsque les moyens de communication ne fonctionnent plus. Cela peut aussi servir pour la distribution d'eau potable et pour répondre à d'autres besoins de base. Le PRU est géré par les autorités communales. Le canton peut éventuellement mettre à disposition des moyens de communication en cas de besoin. Le PRU doit être chauffé et alimenté en électricité. À ce stade, la municipalité travaille encore sur le choix de ce lieu en essayant d'éviter d'avoir recours aux abris atomiques. On a trouvé que finalement ce n'était pas si sympa que cela s'il fallait accueillir des gens dans ces abris. Donc on travaille actuellement pas mal sur la salle polyvalente, amener des génératrices sur place est encore possible, mais on n'est pas encore tout à fait au clair sur la manière dont on va chauffer tout ou partie de la salle polyvalente. En principe, la zone buvette devrait suffire. On a également travaillé sur notre plan de continuité. Vous savez qu'à l'époque de la crise COVID, le canton nous avait demandé de mettre sur pied un plan de continuité pour nous permettre de continuer à pouvoir assumer des prestations que l'on se doit d'assumer auprès de la population. Ce plan, on l'a évidemment repris et mis à jour pour l'adapter à cette nouvelle crise. On a également cette fois créé une cellule de crise qui sera composée de votre serviteur, de M. Lecourtier qui est lui concerné par le SDIS, donc par les pompiers et par l'ORPCI, de la protection civile, de Mme Carolane Sutterlet qui est notre secrétaire municipale, de M. Pillonel qui est le responsable de la voirie et de M. Dias qui est le responsable des bâtiments. On pourra évidemment élargir cette cellule pour y faire siéger tous les autres municipaux, le fontainier, le responsable de la STEP en fonction des besoins. On a également mené, évidemment sur demande pressante du canton, une analyse au niveau de l'approvisionnement en eau de la commune. On a différents cas de figure qui se présentent, mais on peut d'ores et déjà dire qu'en cas de coupure de 4 heures et de 8 heures avec courant, nos infrastructures devraient permettre d'alimenter le village sans gros problème. Les 8 heures avec courant permettront de reconstituer les réservoirs. Il faudra toutefois procéder à une chloration de l'eau puisque, si l'on coupe le courant, les appareils ultraviolets qui sont sensés désinfecter notre eau ne fonctionneront plus. Donc, par sécurité, on procédera à une chloration qui se fera directement dans les réservoirs parce qu'on n'a pas les moyens pour le moment ou pas le temps de transformer les installations pour mettre une injection de chlore en continu. C'est le fontainier qui se chargera, à chaque fois que les réservoirs se remplissent, de faire une petite dilution de chlore de manière à ce qu'on

évite les risques de propagation de germes et autres éléments pathogènes. En cas de coupure de 4 heures et courant 4 heures, ce qui pourrait aussi arriver, les 4 heures avec électricité permettront juste, à quelques dizaines de m³ près, de remplir nos réservoirs. Ce qui veut dire que, si ce cas devait se présenter, on demanderait à la population de bien vouloir diminuer sa consommation d'eau. En cas de blackout, c'est un peu comme de savoir combien de temps met un fût de canon pour se refroidir, je répondrai que cela dépendra de la durée de la coupure. La recherche de solutions permettant d'assurer au mieux cette distribution d'eau est encore en cours, on est encore en réflexion sur ce sujet, mais la bonne nouvelle c'est que, en principe, l'eau continuera de couler. Au niveau de l'évacuation et de l'épuration des eaux usées, de manière générale, nos installations pourront absorber nos coupures de 4 heures. Par temps sec, cela sera possible sans grand problème. Par contre, par temps de pluie, il y aura évidemment des risques de débordements aux exutoires. Pour assurer un fonctionnement sans trop de déversements « parasites », il sera évidemment demandé aux habitants de diminuer, là également, leur consommation d'eau. Toute l'eau qui n'est pas utilisée ne finit donc pas à la STEP et cela ne sera que bénéfique. Évidemment que tout cela, pour le moment, reste des principes de base. Il faudra qu'on nous précise si coupure il y aura, à quelle fréquence et quand, parce que cela demande quand même un temps de préparation. On ne peut pas simplement attendre que le réseau coupe puis qu'il se réenclenche sans une intervention manuelle, pour essayer d'éviter des sursensions sur les appareils au moment de réenclenchement par exemple qui mettraient en péril le fonctionnement des installations. Il y a encore du travail à faire, mais on a déjà bien avancé et notre nouveau fontainier, M. Rey, a déjà là eu l'occasion de faire connaissance avec notre réseau de manière peut-être un peu plus rapide qu'il s'était imaginé. Au niveau des économies d'énergie dans nos bâtiments communaux et nos infrastructures, il y a déjà une série de mesures qui ont été prises et communiquées au personnel communal concernant les températures intérieures à régler dans les locaux, la manière de gérer l'éclairage et de gérer les équipements électriques, ainsi que sur les points où l'eau chaude sanitaire devait être absolument coupée. Des mesures seront encore prises au niveau de l'éclairage public, l'idée étant de couper l'éclairage entre minuit et 5 heures du matin. Il n'y a pas encore eu de décision définitive parce qu'il nous reste un petit problème, à savoir est-ce que nous devons oui ou non éclairer les passages piétons. Ce n'est pas encore tout à fait clair, si cela devait être le cas, on a déjà initié une petite étude pour installer du solaire sur un mât avec une batterie et voir si on est capable d'assurer un éclairage durant cette période-là. Cela permettrait simplement de couper tout Yvonand et que ces plus de vingt passages piétons sur la commune continuent à être éclairés. Il y a évidemment des questions qui se posent. Si vous avez une journée toute ensoleillée, je pense qu'on aura assez d'énergie la nuit, mais si on a quinze jours de brouillard, cela ne sera peut-être pas aussi facile que cela. Ce sont des détails tout bêtes qui montrent que les réseaux n'ont pas été imaginés et conçus dès le départ pour ce genre de choses. Ce qui fait qu'on veut bien tout couper, mais pour autant que cela n'engage pas la responsabilité de la commune si par hasard un piéton tout à coup se fait ramasser sur un passage piéton par une voiture et qu'on nous dise « vu que vous avez coupé l'éclairage, vous êtes, vous, responsables ». On ne peut pas se le permettre, évidemment. On y travaille. Ce que l'on va faire encore, c'est de demander l'extinction des enseignes publicitaires et autres éclairages non nécessaires dans les entreprises et commerces de 22 heures à 5 heures du matin. Pourront continuer à garder l'éclairage par exemple les restaurants ou en tout cas le diminuer. On ne va pas leur demander de l'éteindre complètement, on dira de garder un éclairage qui permette une utilisation normale des lieux, mais qu'on n'en mette pas plein la vue et qu'on ne voie que ça depuis la colline de la Bauma. Ce que l'on va également supprimer, cela n'a l'air de rien, ce sont les décorations de Noël qu'on ne va pas poser. On ne va pas gagner beaucoup en termes d'économie d'énergie. Par contre c'est un signe que l'on veut donner. Rassurez-vous, on va remplacer ces décorations par d'autres décorations qui n'auront, elles, pas besoin d'énergie électrique de manière à quand même garder dans ce village un esprit de Noël. Au niveau des économies d'énergie dans le

village, on a déjà donné une petite information succincte dans le dernier Tapa-Sabllia. Sachez qu'on est à bout touchant pour la distribution d'un tout-ménage qui sera, lui, un peu plus conséquent en termes d'informations et qui sera distribué en principe courant novembre. Il donnera également d'autres informations comme par exemple quelles provisions domestiques à avoir à la maison pour ne pas avoir d'ennuis, comme le nombre de litres d'eau. Ce sont des informations que l'on trouve sur les sites de la confédération et du canton mais on les rappellera quand même à ce moment-là. Sachez aussi que la commune a rempli ses citernes à mazout, celles qui lui appartiennent, c'était conseillé de le faire avant que l'on n'arrive en période de crise.

Pour ce soir, je vais m'arrêter là. On va évidemment continuer à travailler sur le sujet et d'autres informations continueront à être transmises. On espère que tout cela ne va servir à rien, mais on sera au moins prêts. C'est quand même là l'essentiel. On en a rediscuté encore lors de la visite du préfet. Il nous a dit que certaines communes n'avaient pas encore tout bien compris et pour qui la crise est un truc virtuel avec lequel ils ne savent pas trop que faire. Au niveau d'Yvonand, il y a quand même plus de 3'500 habitants et je pense qu'on se doit de se préparer un tout petit peu, même si cela nous demande de l'investissement supplémentaire. C'est vrai que ces temps on est un peu comme M. Dessemontet à Yverdon qui se demande si prochainement on va avoir une année normale. Pas sûr. Merci de votre attention.

11. Préavis 2022/08 Agrandissement et réaménagement du Château de Sable & déplacement de Brin d'herbe en 2 phases.

Rapport des commissions ad hoc et des finances

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Mathieu Aberle

« Convoquée en séance le mercredi 26 octobre 2022 à 18 h 00, la commission composée de Mesdames Nicole Bachmann, Catherine Rey, Anne-Sophie Betschart, Messieurs Yann Rod, Viktor Zeiter, Dimitri Perrenoud et Mathieu Aberle, s'est réunie pour débattre du préavis 2022/08 « Réaménagement et agrandissement des surfaces du Château de Sable & déplacement de Brin d'herbe en 2 phases ». Madame Christelle Fresneau, Municipale et Messieurs Martin Schnorf, Municipal, et Hugo Dias, chef du service des bâtiments, étaient également présents afin de présenter le projet retenu par la municipalité et répondre aux questions des membres de la commission.

Résumé des discussions : Les différents travaux et aménagements présentés ont pour but de répondre à deux besoins urgents mis en lumière par le rapport de l'OAJE (office de l'accueil de jour des enfants) :

- Premièrement l'agrandissement de la surface d'accueil des enfants en convertissant l'actuelle « salle des sociétés » afin de proposer de nouvelles places de garde. Madame Fresneau confirme que les sociétés locales qui utilisent régulièrement cette salle ont pu être relocalisées, notamment à la Sablliane. Il a été confirmé que la bibliothèque ne sera pas touchée.

- Deuxièmement, plusieurs aménagements doivent être entrepris afin de respecter les normes actuelles d'accueil de la petite enfance, notamment la création de plusieurs WC et lavabos.

Les travaux seront effectués en plusieurs étapes afin que le Château de Sable et Brin d'herbe puissent fonctionner correctement pendant cette période. La commission remercie chaleureusement Madame Christelle Fresneau et Messieurs Martin Schnorf et Hugo Dias de leur présence et des renseignements fournis.

Conclusion de la commission : Les membres de la commission saluent la volonté de la municipalité d'offrir de nouvelles places d'accueil de la petite enfance au sein du village d'Yvonand. Les travaux envisagés sont cohérents au vu des besoins mis en lumière par le rapport de l'OAJE. En plus des travaux et aménagements présentés dans le préavis, les membres de la commission souhaiteraient que la municipalité prenne en considération les points suivants : au niveau de l'entrée principale du bâtiment (avenue de la Gare), quatre places de

stationnement sont directement accolées au mur du bâtiment, ce qui ne laisse pas d'espace pour le passage des piétons. Il serait grandement souhaitable de repenser cette zone afin d'aménager un espace sécurisé à l'entrée du bâtiment (bacs à fleurs ou cordon permettant de délimiter ledit espace). Actuellement, les deux étages n'étant pas connectés par un escalier, il est nécessaire de faire le tour du bâtiment par l'extérieur pour passer de l'un à l'autre. L'installation d'un escalier intérieur consommerait de précieux mètres carrés, ce qui aurait comme conséquence une réduction de l'offre d'accueil. Par conséquent, les membres de la commission demandent à la municipalité d'étudier la possibilité d'installer un escalier extérieur entre la terrasse du 1^{er} étage et le jardin. Cette infrastructure permettrait aux enfants d'accéder directement au jardin sans devoir faire le tour du bâtiment et serait une sortie de secours supplémentaire en cas d'incendie. Les points précités ne font pas les objets d'amendement, mais sont des observations que les membres de la commission souhaiteraient grandement que la municipalité étudie et prenne en considération. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 2022/08 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 26 octobre 2022 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier, Marianne Burdet et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Fabrizio Marzolini, Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal n° 2022/08, relatif à l'objet précité. Étaient présents Madame Christelle Fresneau et Messieurs Guy-Daniel Beney, Martin Schnorf et Hugo Dias. Les travaux sont nécessaires pour corriger un manque de place auquel fait face la garderie et mis en évidence dans le rapport de l'OAJE. Il s'agit de travaux de réaménagement, ajout de points d'eau, des sanitaires, des parois et de travaux de rafraîchissement. Il est à noter qu'il faudra prévoir l'équivalent de 4,5 équivalents à plein temps pour le personnel nécessaire à l'exploitation de ces nouvelles structures et nouvelles surfaces. La commission relève que la totalité des subventions espérées pour ce projet devrait être accordée et qu'à l'exception d'une surprise majeure, les frais à engager pour les travaux devraient être entièrement couverts par ce financement. Après avoir entendu les explications de Mme Fresneau, M. Schnorf et M. Dias sur le sujet, la commission des finances, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/08 dont les conclusions sont

1. D'accorder à la municipalité un crédit de CHF 125'001.00 pour réaménager et agrandir les surfaces de la Garderie le Château de Sable ;
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes ;
3. D'imputer le coût des travaux au bilan dans le compte n° 9143.03 – Grande salle (à amortir) ;
4. D'amortir cet investissement par le compte n° 3570.3312.1 (amortissement obligatoire) sur une durée de 10 ans.

OUI - 44 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2022/08 est accepté à l'unanimité.

12. Préavis 2022/09 Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique et tarifs.*Rapport des commissions ad hoc et des finances*

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Pascal Rebeaud

« La commission chargée de rapporter sur l'objet cité en titre, composée de Messieurs Isidro Calvet, Clément Porchet, Soprano Marinelli, Cyril Mermod, Thierry Steiner et Pascal Rebeaud, rapporteur ; Madame Myriam Omenetto étant absente non remplacée, s'est réunie le mardi 11 octobre à l'administration communale, en présence de Monsieur Guy-Daniel Beney, municipal en charge de ce préavis. Monsieur Guy-Daniel Beney a présenté le préavis et a répondu à nos questions, ce qui nous a permis de délibérer par la suite. Les membres de la commission remercient les membres de la municipalité pour le travail effectué et la qualité des informations de ce préavis. La commission trouve le fondement de ce règlement tout à fait légitime et c'est pourquoi, après discussions, propose à l'unanimité au Conseil communal, d'accepter ce préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 26 octobre 2022 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier, Marianne Burdet et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Fabrizio Marzolini, Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique – bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal N° 2022/09, relatif à l'objet précité. Était présent Monsieur Guy-Daniel Beney. Ce préavis fait suite à la réglementation des places de stationnement publiques et permet de définir une politique adaptée à la gestion des stationnements publics. Ce dernier y prévoit notamment la mise en place d'un système d'abonnement par macarons pour les résidents d'Yvonand qui ne disposent pas d'une place de parc sur leur propre bien-fonds. Afin de vérifier le positionnement des tarifs proposés, une étude comparative a été menée en regard des communes voisines. Le tarif annuel de CHF 480.- est considéré comme fairplay et tout à fait en ligne avec les spécificités de notre commune. À titre indicatif, le budget 2023 prévoit la vente de 75 autorisations de parcage versus 107 réalisées dans le courant de l'année 2022. Après avoir entendu les explications de M. Beney sur le sujet, la commission des finances, à la majorité moins une voix, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/09 dont les conclusions sont

1. De valider le Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique ;
2. De valider l'annexe sur les mesures et les tarifs sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.

OUI - 40 NON - 0 ABST - 4

Le préavis 2022/09 est accepté à la majorité moins quatre abstentions.

13. Préavis 2022/10 Budget 2023.*Dépôt de préavis.**M. Philippe Moser*

Ce n'est pas un manque de volonté. Il y a vraiment une forte volonté de la municipalité de présenter un budget 2023 qui soit équilibré à défaut d'être bénéficiaire. On doit

malheureusement, comme par les années passées à nouveau vous présenter un budget déficitaire. On a travaillé durement sur une recherche de limitation des charges, une optimisation des recettes sans passer par une hausse d'impôts. Le premier jet de ce budget présentait CHF 1,2 mios de déficit. Après bien des réflexions, on est arrivé à limiter le déficit prévisible sur le budget 2023 à CHF 830'558.-. C'est donc un déficit qui est 22 % plus élevé par rapport au budget 2022. On relèvera cette fois que la péréquation canton-commune n'est pas la cause principale de cette augmentation. C'est, entre guillemets, un peu rassurant. Par contre, évidemment que l'impact des investissements consentis ces dernières années se fait cette fois sentir, donc l'augmentation de notre endettement et parallèlement l'augmentation de notre taux d'intérêt moyen. C'est un peu dommage. La hausse du prix de l'énergie, avec une augmentation de plus de 50 % du prix de l'électricité, commence à se faire sentir aussi. On reste quand même optimiste, je rappelle que toutes ces dernières années on a réussi à clôturer nos comptes avec des bénéfices qui étaient souvent accompagnés d'amortissements supplémentaires extrêmement importants. Il n'en reste pas moins que c'est quand même un signal, des hausses d'impôts que je vous annonce depuis longtemps et qui n'arrivent finalement pas. Peut-être que c'est la dernière fois cette année que l'on a pu voter un maintien du taux d'imposition et que l'année prochaine il faudra peut-être commencer à réfléchir un peu à élargir un peu la voilure. On reste bien sûr à disposition de la commission des finances pour toutes les questions qu'on voudra nous poser et pour les explications qu'ils nous demanderont.

M. Cyril Ottonin

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

14. Motion « Arborisation des espaces publics d'Yvonand ».

Cette motion a été remise lors des interventions individuelles du dernier conseil. Elle figure aussi en intégralité dans le PV n° 10 que nous avons adopté précédemment. Une relecture n'est pas prévue, néanmoins si quelqu'un la demande c'est bien volontiers que je donne la parole aux auteurs. J'ouvre la discussion sur cette motion. Est-ce que les auteurs veulent apporter un complément ?

Mme Aline Wenk

Je m'adresse à vous pour répondre à une ou deux inquiétudes qu'aurait pu soulever cette motion concernant l'arborisation des espaces publics d'Yvonand. La première, c'est la question de la faisabilité, le but c'est de planter là où c'est possible, donc pas au milieu terrain foot, pas au milieu de l'Hôtel de Ville pour rendre le cirque impossible. C'est pour cela que cette motion fait référence au fait d'étudier d'abord les situations pour rassembler ces différentes contraintes d'usages, que la municipalité a entre ses mains et que nous ne connaissons pas et, au besoin, de se faire accompagner par des professionnels pour savoir dans quelles conditions planter et où planter. Le deuxième point, on m'a nommé la constitution d'un nouveau règlement qui est en cours concernant la protection des arbres existants. Je crois que c'est notre municipal Alexandre Lecourtier qui s'en charge et cela va prendre forme je pense ces prochains mois ou prochaines années. Je voulais nommer le fait que ces deux objets sont indépendants. Il faut dire que cette motion propose de planter des arbres alors que ce règlement concerne la protection et le fait de répertorier les arbres existants. C'est simplement pour nommer que c'est deux éléments qui sont indépendants et que finalement l'un n'a pas besoin de l'autre pour prendre forme.

M. Cyril Ottonin

Est-ce que la municipalité veut intervenir ?

M. Alexandre Lecourtier

Juste une petite précision effectivement, il a été évoqué le règlement de protection des arbres et le plan de classement ou plutôt l'inventaire qui va accompagner ce règlement. C'est quelque chose de tout à fait différent. On parle dans la motion d'arbres à planter et dans le règlement on

parle de protéger les arbres existants. C'est effectivement deux notions qui sont totalement différentes par rapport à l'objectif de maintien d'un patrimoine arborisé sur territoire communal.

M. Cyril Ottonin

Est-ce que des membres du conseil demandent la parole ?

M. Anthony Marzolini

Je relève deux points principaux sur lesquels je me dois d'intervenir. Premièrement, bien que n'étant pas insensible au sujet, je ne pense pas que l'arborisation soit un problème de village, mais plutôt de ville. Je pense que le taux de couverture d'arborisation est suffisant à Yvonand, à mon avis s'il y a un endroit où il faudrait qu'on repense à une arborisation c'est plutôt les grandes villes telles que Lausanne, Genève et à plus petite échelle Yverdon. Deuxièmement, ajouter plus d'arbres ajoute forcément une notion d'entretien et de coût supplémentaire. Vous l'avez même dit en introduction, on ne sait pas où les mettre ces arbres, donc il y aura une phase d'étude qui va encore ajouter des coûts supplémentaires. Avec plus de CHF 800'000.- de déficit, je ne pense pas qu'il soit sage de se rajouter peut-être CHF 20'000.- voire CHF 30'000.- de coûts supplémentaires.

M. Cyril Ottonin

La parole n'étant plus demandée, nous allons pouvoir statuer sur la prise en considération de cette motion qui va se faire en deux temps.

M. Clément Porchet

Je demande le bulletin secret.

M. Cyril Ottonin

La première question que je voulais poser était de savoir si le un cinquième des membres souhaitait que la motion soit renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération ou qu'on la transmette directement à la municipalité. Pour cette première question, je ne vois pas comment mettre en place le vote à bulletin secret.

Pour la deuxième question, je peux mettre en place un vote à bulletin secret.

Je recommence. Les conseillères et conseillers qui souhaitent que la motion soit renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération sont priés de lever la main.

Personne.

Nous allons tout de suite passer à la deuxième question, qui va se faire à bulletin secret. Pour voter à bulletin secret, selon notre règlement communal, il faut que le un cinquième des membres le demande. Je prierai les conseillères et conseillers qui veulent le bulletin secret de lever la main. Il n'y a pas besoin de compter car il fallait neuf personnes et il y en a plus que neuf. Nous allons passer au vote à bulletin secret. Je demanderais aux scrutateurs et scrutatrices de distribuer et de compter les bulletins qu'ils ont distribués.

M. Anthony Marzolini

Peut-on répéter l'objet du vote ?

M. Cyril Ottonin

Je vous rappelle qu'on vote à bulletin secret et que le président a le droit de voter. En cas d'égalité, l'objet soumis au vote est refusé. Si le nombre de bulletins recueillis est supérieur au nombre de bulletins délivrés, le vote est nul. Nous passons à la question : les conseillères et conseillers qui souhaitent que la motion soit prise en considération immédiatement et renvoyée à la municipalité sont priés de voter, oui pour la prise en considération, non pour la non-prise en considération et blanc en cas d'abstention.

OUI - 23 NON - 22 ABST - 0

La motion est prise en considération et renvoyée à la municipalité.

15. Divers et propositions individuelles

Mme Hanna Sulzmann

Un habitant de la Rue de la Bauma m'a interpellée par rapport au trafic et à la limitation de vitesse pas respectée. Cela perturbe les habitants de cette rue. Il voulait savoir si vous aviez déjà réfléchi, entendu et pris en considération cette route. Il disait par exemple de mettre pourquoi pas des ralentisseurs comme à Oche-Berthoud. Je crois que vous y avez mis des ralentisseurs. Il voulait savoir si vous aviez déjà pensé, réfléchi et pris en considération.

M. Guy-Daniel Beney

Le syndic ne peut pas répondre car il est concerné par le sujet. Ce n'est pas pour cela que ça traîne. On a fait plusieurs mesures sur cette rue de la Bauma, cela fait des années qu'on avait fait des mesures avec les mesures officielles DGMR. Il faut savoir que c'est à peu près l'équivalent de la circulation de huit cents véhicules par jour, c'est l'équivalent de ce qu'on a sur le Chemin de Brit. Ce sont des gros volumes pour une rue résidentielle. On avait fait quelques propositions quand il y avait eu les projets de constructions d'immeubles au voyer des routes qui avaient été refusées, par exemple un sens unique de la Rue de la Bauma. C'était un préavis négatif du service des routes. On avait été interpellé à deux reprises par des habitants de la Rue de la Bauma. J'avais annoncé qu'on convoquerait la commission de mobilité sur l'été ou la fin de l'été, j'ai pris un peu de retard car il y a des nouvelles directives qui vont entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023 sur l'application et la mise en application des zones 30. Vous avez peut-être vu dans la presse que, jusqu'à présent, pour mettre une zone 30, car c'est une des mesures qui serait envisageable pour la vitesse (cela ne veut pas dire, parce qu'il y a un panneau 30 que tout le monde va respecter 30 malheureusement), il fallait faire toute une analyse en amont avec des mesures DGMR. Il fallait prouver que physiquement les véhicules ne pouvaient pas rouler à plus de 38 km/h pour pouvoir valider une zone 30. C'est pour cela qu'on a mis des chicanes sur Oche-Berthoud car je crois qu'on était à 38 km/h, on était juste à la limite de la moyenne. On aurait pu ne pas les mettre mais c'était plus logique pour sécuriser le multimodal. Alors oui, cela va être pris, peut-être à la fin de l'année ou début de l'année prochaine. Le projet est en priorité de diminuer la vitesse et surtout de limiter l'accès. Cela reste une rue résidentielle, avec un accès qui devrait rester résidentiel et non pas un raccourci pour ceux qui descendent des villages des hauts et qui vont sur Cheyres. Et ça, c'est plus de la moitié de la circulation qui évite l'Avenue du Temple. Il faut trouver aussi le bon compromis, en sachant qu'on réduit la circulation sur la Rue de la Bauma, ce qui sera logique c'est qu'on va charger l'Avenue du Temple. Il n'y a pas de miracle. Et l'Avenue du Temple, elle est aussi un peu critique. Cette solution avait été proposée à la commission de mobilité l'année passée. Ils avaient demandé qu'on analyse non pas seulement justement que l'axe Bauma mais qu'on analyse le carrefour du temple. On a demandé, la demande d'offre est partie, une analyse de circulation Avenue du Temple – Vergers – Grande Rue. On avait une étude team + à l'époque qui avait fait un concept, mais à présent, dans le cadre de la demande de la commission de mobilité, cette étude doit et va démarrer pour cette analyse, même si elle n'est pas réellement liée à la Rue de la Bauma. C'est vrai que si on soulage la Rue de la Bauma, on va charger d'autres axes. On a aussi, c'est lié au transport scolaire (pas par rapport à la Rue de la Bauma mais pour l'Avenue du Temple) une étude qui va démarrer pour savoir si on peut changer les accès des transports scolaires. Ça va être pris en compte, si ce n'est pas cette année, ce sera tout début 2023.

Mme Hanna Sulzmann

Donc ce qui est envisagé c'est une réduction de vitesse ?

M. Guy-Daniel Beney

Et réduction d'usagers, en mettant « circulation interdite, riverains et service public autorisés ». C'est le plus important, pour autant qu'on nous le valide par la DGMR. Pour la réduction de vitesse, depuis le 1^{er} janvier, les communes vont être libres de les mettre en application.

M. Florian Breguet

Je tiens tout d'abord à féliciter et remercier la municipalité au nom de plusieurs habitants, dont ceux de la Rue de la Mauguettaz, pour la pose de caches lampadaires. Il y a des lampadaires qui sont assez gênants pour certains habitants, pour certaines chambres parce que ça donne directement sur les chambres et on a pu avoir la possibilité de demander des caches et cela a été fait, sur ces rues-là et aussi sur la mienne, donc merci pour cela. Merci aussi pour la réactivité sur toute la crise qui est en train d'arriver. Je vois qu'il y a du boulot qui est fait, cela me touche beaucoup. Petite critique que vous avez peut-être intégrée dans les solutions d'économies d'énergie : je suis un utilisateur régulier de la Sablliane et il y a deux choses qui me déplaisent un petit peu, c'est l'écran, en arrivant, qui est allumé jusqu'à tard le soir. Je ne sais pas s'il est allumé à 3h du matin, mais en tout cas à 22h quand je sors de l'entraînement, il tourne et je ne sais pas trop pourquoi. La deuxième chose, c'est la température dans les vestiaires qui est très chaude. Souvent quand on se douche et qu'on se rhabille après on a de nouveau transpiré parce que la température est beaucoup trop chaude. On ne demande pas qu'il fasse 15 degrés dans les vestiaires, mais qu'il y ait peut-être un effort là-dessus. Vous y avez peut-être pensé, si c'est le cas tant mieux, mais sinon je vous mets la puce à l'oreille.

M. Soprano Marinelli

Je reviens sur un sujet qui est d'actualité et je remercie le syndic d'avoir parlé de l'éclairage public. Je crois qu'on est tous sensibles à faire des économies, mais j'aimerais qu'on ait parfois des informations un peu plus chiffrées. Je suis tombé sur une étude qui parle de l'électricité au niveau de l'éclairage public. La consommation totale en Suisse pour l'éclairage public correspond entre 1 et 1,5 % de la consommation totale. La question que l'on doit se poser, c'est à quel prix on veut mettre l'extinction totale de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin. Si on fait une extinction totale, c'est une économie de 20%. Donc j'aimerais connaître les chiffres en franc évidemment, mais aussi en termes d'énergie. Si on fait une extinction totale durant 5 h, c'est 41%. Le problème là-dedans, et moi je l'ai expérimenté (c'est la raison pour laquelle j'ai pris ce casque), je me suis retrouvé, c'était 22h à Oche-Berthoud il y a trois semaines et il n'y avait aucun éclairage. Je peux vous dire que j'ai eu peur de toucher quelqu'un parce que vous savez que les jeunes en particulier mais aussi les autres s'habillent en foncé. Avec un casque aux normes qui donne suffisamment de lumière, je ne voyais pas à plus de cinq mètres. Bien sûr c'est un thème public, bien sûr la presse parle de cela. Dans cette étude également, on parle qu'en cas de coupure de l'électricité, de l'alimentation pour l'éclairage public, il y aurait des dysfonctionnements. Cette coupure peut arriver, comme ce soir, à 18h. Il y aura des enfants sur la route. Aujourd'hui, j'aimerais vraiment qu'on fasse une réflexion profonde entre le gain énergétique, le gain financier (je répète, entre 1 et 1,5% de la consommation électrique en Suisse) et les aspects sécuritaires. Jusqu'à maintenant, à moins que je ne me trompe, je n'ai pas entendu encore de chiffres par rapport à cela. J'invite la municipalité à communiquer de manière transparente sur cet aspect-là. Ce n'est pas une étude très exhaustive, mais on y parle clairement de ces problématiques d'éclairage, de coupures d'électricité et de réduction de la consommation. Ce qu'il faut vraiment faire, c'est investir sur les équipements et pas forcément couper l'électricité.

La deuxième intervention que j'aimerais faire, car j'ai moi aussi été interpellé la semaine dernière par une personne du village : j'avais déjà parlé il y a quelques années du défibrillateur sur le site scolaire et le site sportif. Il y a bien évidemment un défibrillateur derrière le bâtiment communal, mais je rappelle que le site le plus fréquenté dans cette commune tous les soirs c'est le site scolaire, respectivement le site sportif. Je n'ai pas vu de défibrillateur à ce niveau-là.

Plusieurs personnes qui se trouvent dans la salle, dont l'âge avance malheureusement de manière régulière, fréquentent ces sites-là. Je vous demande d'étudier encore une fois la pose d'un défibrillateur sur ce site.

Mme Christelle Fresneau

Pour répondre à la demande d'un défibrillateur, il est en commande. Nous avons fait une soirée d'information et à ce moment-là il n'y avait plus de possibilité d'en avoir. On a reçu il y a trois semaines ou quinze jours comme quoi il y aurait une disponibilité, on a signé de suite et ce défibrillateur est pour le site scolaire.

M. Florian Breguet

Je ne l'avais pas prévu mais j'aimerais réagir sur ce qu'a dit M. Marinelli. Peut-être qu'au niveau des chiffres on ne gagne pas des masses, ça il faudrait le vérifier. Mais je pense qu'il faut voir cela plus globalement. On vit ici dans la Grande Cariçaie, le fait qu'il y ait moins de lumière permet aussi à tout plein d'espèces différentes de biodiversité de mieux se porter. Pour l'être humain, je pense aussi que le fait d'avoir moins de lumière permet un meilleur sommeil. On revient à cette décision, je la trouve tardive, on avait amené une motion qui allait dans ce sens bien avant ces problèmes de crise et je pense qu'il faut voir cela de manière plus globale. Au niveau de la sécurité, je pense que vous avez passé Oche-Berthoud et qu'il n'y avait pas beaucoup de lumière ce soir-là, je pense que vous avez roulé moins vite parce que vous aviez peur effectivement de shooter quelqu'un. Je pense que si on voit moins, on va rouler moins vite et on va réduire ces risques-là. Personnellement, je pense que la sécurité on doit y arriver et il faudrait aussi demander aux villages alentours qui ont éteint l'éclairage, je pense notamment à Châbles dans le canton de Fribourg comment ils font. Mais j'imagine qu'à 1h du matin il n'y a pas beaucoup d'enfants qui sont dehors.

M. Soprano Marinelli

Je parlais de dysfonctionnements en cas de coupure. Là, notamment dans le système d'abaissement, on parle de la pénurie. Mais on ne parle pas de pénurie aujourd'hui. De toute façon, le chemin qu'on est en train d'entreprendre, on va l'entreprendre sur le long terme. Moi je parle d'investissements. Mais il faut quantifier les choses et jusqu'à preuve du contraire, je n'ai pas entendu quantifier. Effectivement, le risque est peut-être limité mais il existe. On ne peut pas avoir une politique de zéro risque, mais si un jour il y a un accident j'espère que ce ne sera pas quelqu'un de proche. Je répète, ce soir-là à Oche-Berthoud, il n'y avait pas de lumière. Évidemment, j'adapte ma vitesse, mais le problème ce n'est pas moi, le problème c'est aussi les enfants qui sont peut-être là-bas à 18 ou 19 heures. Ce n'est pas négatif ce que je suis en train de dire, il faut aller dans ce sens-là, mais je pense qu'il faut plutôt accentuer les investissements que de parler d'extinction totale de l'électricité qui peut amener de l'insécurité chez les personnes. Malgré tout, on est quand même dans une situation où l'augmentation de la criminalité est importante et ça, c'est aussi leur tendre le bras. Je rappelle aussi qu'à Yverdon (il faudrait aussi connaître à Yvonand) on parle de septante foyers d'économie. Ils viennent compenser le manque d'électricité en amenant des patrouilles de police. Donc on va consommer de l'essence et du personnel qui pourrait être utilisé à d'autres fins pour compenser l'extinction totale de la luminosité. Je pense qu'il faut se faire une réflexion. Je n'ai pas la connaissance totale, mais il faut à réfléchir.

Mme Zoé Gander

Je voulais juste faire une petite remarque à M. Marinelli et au conseil qui va établir une feuille de conseils considérant la crise quant aux mesures de sécurité. Vous circuliez à vélo dans cette rue et je pense qu'il serait utile de préciser aux cyclistes d'être munis de lumière (maintenant ils en font des excellentes, celle que j'ai sur mon vélo éclaire quasiment comme une voiture). Je pense que ce serait une bonne idée de conseiller à tout le monde pour cet hiver d'être équipé

de façon conséquente. Et puis votre phare qui clignote derrière le casque je crois que c'est interdit.

M. Soprano Marinelli

Je ne l'ai pas acheté au marché noir.

Mme Zoé Gander

Vous avez peut-être le choix entre le continu et le clignotant. Je crois que le clignotant n'est pas homologué.

M. Cyril Ottonin

La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : Le même.

La séance du conseil est close à 21 h 47. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 12 décembre 2022 à 20 h 00, au forum et se clôturera, croisons les doigts, par une petite agape.

Le Président

Cyril Ottonin



La Secrétaire

Pauline Héritier